

PAS DE MISE AU PAS PÉDAGOGIQUE : LES RÉFÉRENCES UTILES !

Qui évalue ? « *Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves [...] Ils procèdent à leur évaluation* ». ⇨ LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013

La liberté pédagogique des enseignants

« *La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes. Le conseil pédagogique [...] ne peut porter atteinte à cette liberté.* » ⇨ LOI n°2005-380 du 23 avril 2005

Quel est le rôle du conseil pédagogique ? (voir aussi page 4)

L'article R421-41-3 du Code de l'Éducation ne reconnaît au **conseil pédagogique** qu'un rôle consultatif et de proposition concernant les modalités de l'accompagnement pédagogique des élèves. Il ne peut rien décider ou imposer aux personnels : ni le choix des EPI et leurs thématiques, ni la répartition horaire ou par discipline de l'AP et des EPI, ni l'organisation des classes, groupes, modalités d'évaluation... **L'AP et les EPI étant des enseignements, le choix de leur mise en œuvre et de leurs modalités relève de la liberté pédagogique des enseignants.**

CONSTRUIRE LA RÉACTION COLLECTIVE

Pressions hiérarchiques, imposition de pratiques pédagogiques, ne restez pas isolé, rapprochez-vous des sections départementales pour construire la réaction collective et témoigner de ce qui se passe dans votre établissement (cela permettra de multiplier les cas concrets à opposer à l'Administration).



Contactez-nous !

snes78@versailles.snes.edu,
snes91@versailles.snes.edu,
snes92@versailles.snes.edu,
snes95@versailles.snes.edu

DNB

ALLER AU PLUS SIMPLE ET FAIRE RECONNAÎTRE LE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS !

À quatre mois des épreuves terminales le **plus grand flou règne toujours sur le déroulement de la session 2017 du brevet**. Contrôle continu, épreuves terminales, voici quelques éléments pour y voir plus clair.

- **CONTRÔLE CONTINU** : *faut-il valider les différents éléments du socle dès maintenant ?*

Le contrôle continu ne participe plus à la validation du DNB. Il s'agit de positionner les élèves dans les domaines du socle. Interpellé par le SNES-FSU lors du CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation), **le Ministère a assuré que le positionnement des élèves sur les domaines du socle ne devait pas se faire avant la fin du 3^{ème} trimestre**. Il n'y a donc aucune obligation, ni aucune urgence à se lancer dans la construction de grilles locales d'évaluation. Le positionnement des élèves se fera par la transposition des résultats disciplinaires lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre (recommandations syndicales à venir au 3^{ème} trimestre).

- **ÉPREUVES TERMINALES** : *comment s'organise l'épreuve orale du DNB ?*

L'épreuve orale porte sur un EPI ou un des parcours existants. **Il s'agit d'une épreuve définie comme un examen** (article 7 de l'arrêté du 31 décembre 2015). **Il faut donc exiger la rémunération au titre de la participation à un jury d'examen**, telle qu'elle est définie par l'arrêté du 13 avril 2012. Le travail occasionné par cette épreuve ne doit pas être assumé bénévolement. Il convient donc d'exiger clairement, à l'image de ce qui était fait pour l'épreuve d'histoire des arts, la banalisation de journées pour le déroulement de l'épreuve, le paiement en HSE du temps de jury, pour les collègues dont le temps d'examen excède leur service des HSE pour couvrir le travail invisible.

- **ÉPREUVES TERMINALES** : *la conception des épreuves et les sujets zéro*

Preuve de l'impréparation du Ministère, la dernière modification en date des horaires de l'épreuve de français-histoire géographie-EMC. En histoire-géographie, à 10 semaines de l'examen, il n'existe, à ce jour, pour permettre aux collègues de préparer leurs élèves à cet examen national, qu'un seul sujet zéro sans barème ou attendus de correction. **Le SNES-FSU a interpellé le Ministère lors du CSE, qui renvoie vers les IG !** On retrouve sur ce dossier comme sur d'autres, cette **pratique détestable du ping-pong entre la DGESCO et l'IG** quand il s'agit de ne pas prendre en charge une question qui nous pose des difficultés concrètes dans nos classes. Le SNES-FSU continuera d'interpeller le Ministère et les IG. Plus d'informations à venir sur notre site.